

communiqué de presse

JANVIER 1989 : une date importante pour les statistiques à Genève

Le 1er janvier 1989 aura été pour la statistique officielle genevoise, une date particulièrement importante. En effet, celle-ci a été choisie par le Service cantonal de statistique (SCS) pour l'entrée en vigueur de deux statistiques entièrement rénovées : celle de la population et celle des logements.

La statistique de la population

En ce qui concerne la statistique de la population, on peut même parler de "rénovation lourde" puisque, en raison d'un changement de méthode de calcul, l'effectif des habitants du canton – et par conséquent celui de ses 45 communes – a été réajusté dans d'assez fortes proportions.

- Une rupture importante

En adoptant une nouvelle méthode de dénombrement, le Service cantonal de statistique introduit une rupture dans la statistique de la population genevoise :

- Le nombre total des habitants du canton s'élève, le 1er janvier 1989, à 378 064, soit une correction de 14 735 personnes (+ 4,1 %) par rapport au chiffre indiqué à la même date par l'ancienne statistique (363 329 habitants). Selon les nouveaux chiffres, le canton compte au 1er janvier 1989 244 401 habitants d'origine suisse (64,6 % du total) et 133 663 d'origine étrangère (35,4 % du total).
- 34 communes sur 45 voient leur chiffre de population revu à la hausse, 11 à la baisse. C'est en ville de Genève que la correction est la plus forte : l'estimation de la population de la ville passe ainsi, le 1er janvier, de 157 649 habitants selon l'ancienne statistique à 168 177 habitants selon la nouvelle statistique, soit un gain de 10 528 (ou 6,7 %).

- Une nouvelle méthode : pourquoi, quelles conséquences ?

L'ampleur de ce réajustement a de quoi surprendre; comment l'expliquer ? En résumé, le réajustement correspond au passage d'une méthode d'estimation dite de la "statistique progressive", fondée sur les résultats des recensements fédéraux de la population (l'ancienne statistique était fondée sur celui de décembre 1970), à une méthode de calcul direct, où les chiffres de population sont établis par comptage des personnes inscrites dans des fichiers administratifs (en l'occurrence, ceux du Contrôle de l'habitant).

En adoptant cette nouvelle méthode de calcul, Genève rejoint le canton de Bâle-Ville ainsi que deux autres grandes villes – Zurich et Lausanne – qui l'ont adoptée depuis quelques années déjà. Cette méthode n'est pas appliquée plus largement en Suisse, et n'a pas été appliquée plus tôt à Genève, car elle nécessite qu'un certain nombre d'exigences soient satisfaites : les fichiers de population doivent être complètement informatisés, gérés de manière uniforme pour toutes les communes d'un même canton, tenus à jour très régulièrement; enfin, ils doivent contenir des informations sûres pour toutes les caractéristiques individuelles faisant l'objet d'une exploitation statistique (âge, état civil, nationalité, etc.).



Le passage à cette méthode directe de calcul de la population présente un inconvénient majeur : le changement de méthode s'accompagne d'une rupture qui peut être importante – voir Genève – et qui concerne un domaine de la statistique auquel le public est particulièrement attentif. Mais cet inconvénient – qui n'est que momentané – est largement compensé par une série d'avantages décisifs :

- certitude que la **qualité générale** de la statistique est ainsi améliorée;
- **informations plus détaillées et fiables** sur les structures démographiques : composition de la population selon la nationalité, la catégorie de permis, l'âge, etc;
- davantage d'informations localisées : données sur la population des **communes** ou des **quartiers** plus nombreuses et précises;
- **fonctionnaires internationaux et membres des missions diplomatiques** domiciliés dans le canton avec leur famille comptés, enfin, dans leur totalité parmi la population résidente genevoise.

- Des chiffres plus près de la réalité

Dans la nouvelle statistique, la population du canton est définie comme l'ensemble des personnes figurant, le jour du relevé, dans les fichiers du Contrôle de l'habitant. On applique donc un critère sans équivoque : personne résidant dans le canton = personne enregistrée en tant que telle par le Contrôle de l'habitant. Dans l'ancienne statistique (statistique progressive), l'effectif de la population était estimé selon un mélange de critères dits "économiques" – ceux définis lors des recensements fédéraux de la population – et de critères juridiques – ceux relatifs aux mouvements démographiques (immigration, émigration, naissances, décès, etc.) à partir desquels les chiffres de population étaient mis à jour entre deux recensements successifs.

Théoriquement, les **recensements de population** devraient fournir, quant à l'effectif de la population, des résultats proches de ceux des fichiers de population. En réalité, on estime généralement qu'une proportion de 2 % à 4 % des personnes qui devraient être recensées échappent au relevé. Les chiffres de population sont donc sensiblement sous-évalués. Inversement, les chiffres issus des **fichiers de population** sont légèrement surévalués, mais cette surévaluation ne dépasse probablement pas 1 %. Celle-ci tient au fait que les fichiers de population contiennent fatalement un certain nombre d'enregistrements de personnes qui ne résident en réalité pas dans le canton : départ ou décès non annoncé ou annoncé avec retard, absence non annoncée (stage professionnel, voyage, etc.)

Précisons que les recensements fédéraux de la population conservent toute leur utilité, même pour les cantons ou les villes possédant, comme Genève, de bons fichiers de population. En effet, seuls les recensements peuvent fournir – une fois tous les dix ans – des informations sur la composition des ménages, l'activité professionnelle, les déplacements domicile-travail, etc., établies de manière homogène pour l'ensemble du pays.

- Des conséquences politiques ou économiques ?

Malgré l'ampleur du réajustement des chiffres de population au 1er janvier 1989, l'entrée en vigueur de la nouvelle statistique ne devrait pas avoir d'incidences négatives dans les domaines où certaines décisions sont fondées sur l'effectif de la population des cantons et des communes.

Sur le **plan économique**, la péréquation financière intercantonale et la répartition des subventions fédérales sont établies par l'administration fédérale selon une combinaison de critères sur laquelle ce réajustement aura peu d'effets. Sur le **plan politique**, on peut relever tout d'abord que la répartition des sièges du Conseil national entre les cantons s'effectue non pas selon les chiffres de la statistique cantonale mais selon les résultats des recensements fédéraux de la population. Genève dispose actuellement de 11 sièges sur 200 et il faudra attendre les élections de 1995 pour que la répartition soit recalculée, sur la base des résultats du prochain recensement (décembre 1990). D'autre part, le nombre de Conseillers municipaux à élire dans chaque commune du canton de Genève est lui déterminé selon les chiffres de la statistique cantonale. Au printemps 1991, date des prochaines élections municipales, seule une commune sur 45 enregistrerait, selon les effectifs relevés le 1er janvier 1989, une modification du nombre de ses conseillers due à l'adoption de la nouvelle méthode de dénombrement des habitants.

La statistique des bâtiments et des logements

La révision de la statistique de la population au 1er janvier 1989 s'accompagne d'une autre révision, tout aussi importante : celle de la statistique des bâtiments et logements. La rupture entre anciens et nouveaux chiffres est toutefois ici moins marquée. La nouvelle statistique fournit maintenant des informations plus nombreuses et diversifiées sur les bâtiments avec logements et sur les logements, à l'échelon du canton, des communes ou des quartiers.

Selon la nouvelle statistique, fondée sur le recensement de 1980, on comptait au 1er janvier 1989 dans l'ensemble du canton 182 727 logements répartis dans 32 207 bâtiments, dont 17 675 villas. L'ancienne statistique, qui ne fournissait pas le nombre de bâtiments, donnait pour les logements une estimation de 185 968. La perte de 3 241 logements résultant du passage de l'ancienne à la nouvelle statistique est le résultat d'une **opération d'épuration** : un grand nombre de logements qui avaient changé d'affectation au cours des années soixante – en un temps où ces changements d'affectation n'étaient pas tous annoncés à la Police des constructions – faisaient encore partie en 1988 de la statistique des logements habitables et ont été éliminés dans la nouvelle statistique.

Le nombre moyen d'habitants par logement au 1er janvier 1989 passe ainsi, avec l'entrée en vigueur des deux nouvelles statistiques, de 1,95 à 2,07.

Conclusion

La population en général, les utilisateurs de données chiffrées en particulier, seront peut-être étonnés par l'importance quantitative des révisions présentées ici. Mais il est du devoir des statisticiens d'améliorer constamment les instruments qu'ils élaborent, notamment lorsqu'il constatent le "dérapage" de certaines données, d'une part en n'hésitant pas à les réviser, d'autre part en adoptant, dès qu'ils sont disponibles, les outils que les techniques nouvelles mettent peu à peu à leur disposition.

Canton de Genève

Données communales, chiffres au 1er janvier 1989¹⁾

	Population résidente		Immeubles ²⁾		Logements		Nombre moyen de personnes par logement	
	Ancienne statistique	Nouvelle statistique	Ancienne statistique	Nouvelle statistique	Ancienne statistique	Nouvelle statistique	Ancienne statistique	Nouvelle statistique
Genève	157 649	168 177	...	6 674	98 584	94 681	1,6	1,8
Aire-la-Ville	469	472	...	156	156	188	3,0	2,5
Anières	1 352	1 391	...	439	469	554	2,9	2,5
Avully	1 813	1 850	...	217	552	647	3,3	2,9
Avusy	923	907	...	281	298	329	3,1	2,8
Bardonnex	1 649	1 722	...	278	677	702	2,4	2,5
Bellevue	1 523	1 502	...	447	552	526	2,8	2,9
Bernex	8 658	8 743	...	1 131	3 155	3 175	2,7	2,8
Carouge	14 032	14 538	...	850	7 923	7 671	1,8	1,9
Cartigny	621	603	...	174	216	243	2,9	2,5
Céligny	664	674	...	158	226	261	2,9	2,6
Chancy	638	639	...	156	273	268	2,3	2,4
Chêne-Bougeries	8 705	9 217	...	1 359	4 026	3 978	2,2	2,3
Chêne-Bourg	6 144	6 344	...	646	3 066	3 048	2,0	2,1
Choulex	768	786	...	217	295	322	2,6	2,4
Collex-Bossy	881	874	...	247	357	344	2,5	2,5
Collonge-Bellerive	4 730	5 001	...	1 422	1 803	1 936	2,6	2,6
Cologny	3 768	3 978	...	773	1 550	1 622	2,4	2,5
Confignon	2 551	2 567	...	531	915	940	2,8	2,7
Corsier	1 618	1 529	...	356	559	593	2,9	2,6
Dardagny	846	830	...	192	343	340	2,5	2,4
Genthod	1 810	1 914	...	524	675	699	2,7	2,7
Grand-Saconnex	6 681	6 730	...	743	2 991	3 098	2,2	2,2
Gy	241	247	...	78	82	94	2,9	2,6
Hermance	645	678	...	226	242	296	2,7	2,3
Jussy	855	883	...	233	272	337	3,1	2,6
Laconnex	457	476	...	125	160	176	2,9	2,7
Lancy	22 844	23 504	...	1 485	10 319	10 237	2,2	2,3
Mainier	1 520	1 539	...	250	591	625	2,6	2,5
Meyrin	20 020	20 588	...	1 125	8 178	7 988	2,4	2,6
Monthey	16 123	16 444	...	927	6 975	7 024	2,3	2,3
Perly-Certoux	2 604	2 608	...	292	994	999	2,6	2,6
Plan-les-Ouates	4 583	4 766	...	1 116	1 809	1 909	2,5	2,5
Pregny-Chambésy	2 584	2 844	...	701	970	972	2,7	2,9
Presinge	439	459	...	112	146	163	3,0	2,8
Puplinge	2 136	2 122	...	279	760	777	2,8	2,7
Russin	312	353	...	118	132	146	2,4	2,4
Satigny	2 287	2 258	...	505	830	916	2,8	2,5
Soral	512	495	...	136	159	187	3,2	2,6
Thônex	9 476	9 468	...	1 230	4 613	4 486	2,1	2,1
Troinex	1 300	1 338	...	391	508	535	2,6	2,5
Vandoeuvres	1 746	1 838	...	567	668	717	2,6	2,6
Vernier	28 334	28 474	...	1 713	11 886	11 871	2,4	2,4
Versoix	8 927	8 646	...	1 017	3 380	3 490	2,6	2,5
Veyrier	6 891	7 048	...	1 610	2 633	2 617	2,6	2,7
Canton	363 329	378 064	...	32 207	185 968	182 727	2,0	2,1

1) Date d'entrée en vigueur des deux statistiques rénovées : population résidente, immeubles avec logements et logements.

2) L'ancienne statistique du logement, abandonnée au 31 décembre 1988, ne donnait pas l'effectif des immeubles.